

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal**  
**De la commune de MARCILLY LE CHATEL du 03 Mars 2023**

**Présents** : Thierry Gouby Maire, Jacques Foraison, Adeline Boursier, Nicolas Jouin, Stéphane Duchez, Didier Rochigneux, Jean-François Grange, Odile Molle, Marie Claude Massacrier, Marie-Anne Gibert et Régine Cohas.

**Pouvoirs** : Sandrine Séférian donne pouvoir à Odile Molle, Maximilien Garin donne pouvoir à Thierry Gouby.

**Absents** : Emilie Combe, Baptiste Delhomme

**Secrétaire de séance** : Marie Anne Gibert

Début de séance à 20H 10.

**1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30/12/2022**

Approuvé à l'unanimité.

**2) Présentation des dossiers d'urbanisme**

M. le Maire présente les dossiers en cours : il y en a 7 dont 2 aménagements de lotissements.

**3) Finances :**

**a) Vote du Compte de gestion 2022 et compte administratif 2022**

Odile MOLLE présente les comptes de la commune après avoir remercié Isabelle pour son travail au quotidien sur les finances.

• Budget général, section de fonctionnement :

Le total du budget 2022 est de 695 911€ en dépenses dont 37% de dépenses de personnel, 22% de charges générales (Energies, fournitures, maintenance ...) En recettes de fonctionnement, le budget réalisé 2022 est de 825 615€ dont 41% en impôts et taxes et 21% en dotations d'état.

Le résultat de clôture du budget général cumulé est de 263 215,67€ pour la section de fonctionnement.

• Budget général, section d'investissement :

Le total des dépenses d'investissement 2022 est de 304 691€ dont 29% en immobilisations corporelles, 17% en immobilisations incorporelles, 16% représentant l'attribution de compensation à Loire Forez et 11% en emprunts et dettes. Les recettes d'investissement ont un total de 603 130€ dont le quart en emprunt, un autre quart étant l'excédent de fonctionnement. Les subventions reçues en investissement représentent 10.5% du budget.

Le résultat de clôture du budget général cumulé est de 164 925,67€ pour la section d'investissement. Marcilly a donc une capacité d'autofinancement positive d'un peu plus de 200 000€.

Le compte de gestion 2022 est voté à l'unanimité.

Mme Odile MOLLE demande à M. le Maire de quitter le conseil, soumet au vote le compte administratif 2022.

Le compte administratif 2022 est adopté à l'unanimité

## Affectation du résultat 2022

M. le Maire réintègre le conseil et Mme Odile MOLLE propose L'affectation du résultat positif de section de fonctionnement comme suit au budget général 2023 :

150 000€ en recette d'investissement et 113 215,67€ en recette de fonctionnement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

### b) Vote Budget 2023

- Le budget 2023 est présenté avec un total de dépenses comme de recettes de fonctionnement de 781 952€
- Les dépenses de fonctionnement sont estimées au plus juste. Pour celles à caractère général (énergies, maintenance...) on note une augmentation de 22,7% par rapport à 2022. Une hausse de 7,34% est proposée pour les dépenses de personnel.
- Les recettes de fonctionnement, par prudence, sont minimisées : maintien à l'identique des services (garderie, cantine, ...), baisse des impôts et taxes de 3,90 %, baisse des dotations de l'état de 0,66%, légère baisse des produits de gestion courante.
- En section investissement, de même, les dépenses sont estimées au plus juste alors que les recettes sont minimisées. Cela nous donne des budgets équilibrés en dépenses et en recettes à hauteur de 631 507€.
- A noter au niveau des énergies, la renégociation du contrat de gaz va nous permettre une économie importante alors que toutes les énergies augmentent.

#### BUDGET GÉNÉRAL

##### Section de fonctionnement

Dépenses	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Budget 2023	Recettes	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Budget 2023
Caractère général	135 997	132 133	153 285	188 166	Exédent exercice antérieur	206 873	200 000	129 033	113 215
Charges de personnel	231 019	249 702	260 052	279 150	Atténuation des charges	5 940	3 905	2 834	2 000
Autres charges courantes	56 321	65 905	66 559	69 393	Produits des services	45 653	67 325	68 560	68 250
Charges financières	7 383	6 874	6 978	6 694	Impôts et taxes	313 029	324 377	343 408	330 000
Charges exceptionnelles revert LFA		64 598	2 409		Dotations	183 208	179 158	177 285	176 102
Dépenses imprévues				30 000	Autres produits de gestion courante	38 956	42 708	47 729	44 300
Dotations aux amortissements	53 931	49 401	51 276	81 627	Opérations d'ordre	51 849	49 401	49 931	48 085
Atténuation de produits	21 891	22 279	21 840	21 850					
Attribution compensation					Produits exceptionnels	26 332	3 051	6 835	
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>506 542</b>	<b>590 892</b>	<b>562 395</b>	<b>676 880</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>664 967</b>	<b>669 925</b>	<b>696 582</b>	<b>668 737</b>
<b>Virement à section investissement</b>	<b>186 481</b>	<b>173 415</b>	<b>133 512</b>	<b>105 072</b>					
<b>Total dépenses</b>	<b>693 023</b>	<b>764 307</b>	<b>695 911</b>	<b>781 952</b>	<b>Total recettes</b>	<b>871 840</b>	<b>869 925</b>	<b>825 615</b>	<b>781 952</b>
<b>Ecritures cession assainissement</b>		<b>1 454 078</b>					<b>1 454 078</b>		
<b>Total avec assainissement</b>		<b>2 044 970</b>					<b>2 124 003</b>		

##### Section investissement

Dépenses	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Budget 2023	Recettes	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Budget 2023
Solde antérieur d'investissement reporté	267 538		3 026		Solde report exécution		144 444		164 925
Attribution compensation Loire Forez	49 401	49 401	48 084		Excédent de fonctionnement	230 216	165 298	150 000	150 000
Emprunts et dettes assimilées	31 852	25 000	36 017	40 748	<b>Virt de la section de fonctionnement</b>	<b>186 481</b>	<b>173 415</b>	<b>133 512</b>	<b>105 072</b>
Immobilisations incorporelles			54 595	77 289	Subventions investissement recues	254 212	28 997	62 856	77 029
Immobilisations corporelles	57 548	228 643	89 022	462 935	Taxes aménagement	15 376	23 367	44 445	40 000
Travaux	133 453	19 791		2 450	Dépôts et cautions	665	643	295	1 257
Caution		375	290		TC TVA	181 685	30 759	10 746	11 597
Frais étude		25 131	9 589		Emprunt			150 000	
Transfert asst LFA		44 635			Opérations d'ordre	53 931	49 401	51 276	81 627
Fonds concours LFA			14 137		Produits des cessions asst LFA				
Opérations d'ordre	51 849	52 956	49 931	48 085					
<b>Total</b>	<b>591 641</b>	<b>445 932</b>	<b>304 691</b>	<b>631 507</b>	<b>Total</b>	<b>922 566</b>	<b>616 324</b>	<b>603 130</b>	<b>631 507</b>
<b>Ecritures cession assainissement</b>		<b>1 454 078</b>					<b>1 454 078</b>		
<b>Total avec assainissement</b>		<b>1 900 010</b>					<b>2 070 402</b>		

Le budget 2023 est adopté à l'unanimité.

c) Amortissement et neutralisation attribution de compensation 2023

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver la fixation de la durée d'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement sur 1 an et la mise en œuvre pour le budget 2023 du dispositif de neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements de l'attribution de compensation d'investissement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

d) Révision prix des loyers Amasis

Il y a 3 logements à Amasis dont 2 sont actuellement inoccupés et en travaux de rénovation. Il est proposé d'augmenter ces 2 loyers de 5%, soit 322,23€ de loyer mensuel pour le plus grand et 266,00€ pour l'autre.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**4) Election : Nomination d'un 3ème adjoint**

En remplacement de Sandrine SERFERIAN, qui a démissionné de son poste d'adjoint pour raisons personnelles, M. le Maire propose la nomination de Régine COHAS au poste de 3° adjointe. Sa délégation sera la suivante : relation aux associations, relations sociales de la commune (CCAS, enfance jeunesse, aînés), nouveaux arrivants, médiathèque

VOTE à bulletin secret : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**5) Voirie : Travaux RD 110 à Say : Choix de l'entreprise**

M. le Maire présente la proposition de la commission d'appel d'offre concernant les travaux de la traversée et sécurisation du hameau de Say. Sur les 5 offres reçues la commission a retenu la proposition de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 122 884 50€ HT pour la tranche ferme et la tranche optionnelle 1. Cette entreprise était la mieux disante mais aussi la moins disante. Le bureau d'études F2i a présenté une très bonne approche, facilitant le choix.

Une réunion de début de chantier aura lieu le 24 mars, qui devrait déterminer la date de début des travaux.

Proposition adoptée à l'unanimité.

**6) Personnel : Modification d'une délibération suite à l'augmentation du forfait mobilités durables**

Le montant du « forfait mobilités durables » est fixé par référence à l'arrêté définissant son montant et évolue en fonction de la réglementation. Il dépend du nombre de jours d'utilisation d'un mode de déplacement éligible au forfait au cours de l'année civile. Cette mesure est appliquée de manière rétroactive au 1er janvier 2022. Cette mesure est applicable aux déplacements réalisés à compter du 1er janvier 2022, permettant ainsi la prise en compte rétroactive des déplacements accomplis en 2022. Le versement du forfait début 2023 est de :

- 100 € lorsque l'utilisation est comprise entre 30 et 59 jours ;
- 200 € lorsque l'utilisation est comprise entre 60 et 99 jours ;
- 300 € lorsque l'utilisation est d'au moins 100 jours.

Le nombre minimal de jours d'utilisation est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent. Sur Marcilly le Chatel, 5 agents sont concernés.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## 7) Divers :

### Nomination du Chemin des vignes

M. le Maire montre sur plan un chemin, au Poyet, perpendiculaire à la route de Say, au carrefour du domaine du Poyet, qui va nécessiter d'être nommé, pour des raisons économiques. Il est décidé de l'appeler « Chemin des vignes ».

Décision adoptée à l'unanimité.

### Divagation et nuisances dues à des chiens

Il a été remarqué des sacs de crottes de chiens, en dépôts sauvages sur la commune. Cela est choquant et c'est une véritable nuisance. Il est rappelé que la divagation des chiens est interdite sur la commune et que ce genre de dépôt est punissable.

### Marché du vendredi

L'information est donnée sur la présence d'un poissonnier sur le marché du vendredi de Marcilly. Ce commerçant sera présent chaque semaine à compter du 3 mars 2023.

### Agenda

- Rencontre des quartiers : Samedi 25 mars, à 10h, La plaine aux grandes rases
- Prochain Conseil Municipal : Vendredi 26 Mai, à 20h, à confirmer.

La séance est levée à 21h58.